

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SABRINA DAMBOISE	Numéro de permis 2019283	Date d'inspection Le 07 juillet 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Sabrina		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	30 avr. 2021	07 juil. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Utilisation de l'Annexe 10, registre de présence fourni par le ministre.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	30 avr. 2021	07 juil. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Fait en avril, mai et juin 2021.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	07 mai 2021	07 juil. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La surface protectrice a été raclée.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	07 mai 2021	07 juil. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La surface protectrice a été raclée.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des espaces de rangement, des effets personnels, de la sécurité et de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements).</p> <p>Les enfants se préparent à aller à l'extérieur lors de ma visite.</p> <p>Observation : activité de coloriage, de la collation (compote) et de la préparation du diner.</p>
--

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 juillet 2021

Date

original signé par
Sabrina Damboise

Le 07 juillet 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date